

COMMUNE DE VAY
Canton de Guémené-Penfao
Département de Loire Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt, le **NEUF SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de la Commune de VAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GAUTIER Marie-Chantal, Maire de VAY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
 Date de Convocation du Conseil Municipal : 03 Septembre 2020

PRESENTS : MM. HARROUET, DAVID, DUPAS, LE BOUQUIN, HERSANT
 Mmes GAUTIER, LELIEVRE, GERARD, MALO, GUEMENE, LOURY, HAMON,
 BATARD, RAUD-MEREL

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BRICAUD (pouvoir à MC GAUTIER), SCHUMACHER (pouvoir à P LE BOUQUIN),
 Mme LEVESQUE (pouvoir à S LELIEVRE)

Monsieur LE BOUQUIN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Avis sur le projet de parc éolien « Vallée du Moulin »

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/181 du 17 juillet 2020 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Président de la SAS Parc Eolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologies pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien à VAY, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant que l'enquête publique a lieu du 24 août 2020 au 23 septembre 2020 inclus,

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de donner un avis conformément aux règles encadrant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Les habitants de VAY et le conseil municipal (situés dans un rayon de 6 km) ont pu consulter toutes les pièces du dossier, demander des explications et donner un avis sur le projet avant la fin de l'instruction.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis **TRES DÉFAVORABLE** sur le projet de parc éolien « Vallée du Moulin », au vu des éléments suivants :
 - la proximité des habitations : éolienne n° 1 à 600m du bourg et 508m du premier logement ;
 - l'intérêt de suspendre tout projet aux résultats des études en cours sur le parc des 4 seigneurs à Puceul, au titre du principe de précaution ;
 - l'absence de volonté du pétitionnaire d'informer et consulter la population ;
 - le passage en force, malgré l'avis du Conseil Municipal qui, en janvier 2018, a informé P&T Technologie de sa décision de travailler avec la Sté VALECO sur un projet plus respectueux du bien-être des yavens et de la volonté des élus ;
- ✓ demande la prolongation du délai d'enquête publique d'un mois.

Les élus ont le sentiment d'être dépossédés de l'avenir de leur territoire.



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Marie-Chantal GAUTIER